



SÉNAT
Direction de la Communication
Division de la communication institutionnelle et multimédia (infographie)
Offre d'apprentissage pour l'année universitaire 2024-2025
Référence : DC-CIM-2024

Structure d'accueil

La **direction de la Communication du Sénat** a pour missions :

- les relations avec les médias et la presse ;
- la conception de documents et la diffusion par tous moyens appropriés d'informations sur l'organisation, le rôle, les travaux et les activités du Sénat ;
- la gestion des sites internet et intranet et l'animation du réseau de leurs contributeurs ; et, conjointement avec la direction des Systèmes d'Information, leur conception et leurs évolutions ;
- la définition de la stratégie du Sénat sur les réseaux sociaux et leur gestion opérationnelle ;
- la gestion de la politique audiovisuelle du Sénat et des équipements utilisés à cette fin ;
- la constitution d'une documentation sur toute information relative au Sénat diffusée dans les médias ;
- la gestion des manifestations et événements organisés au Sénat et dans le Jardin du Luxembourg ; à ce titre, elle assure la coordination des interventions des autres directions concernées dans ce domaine.

Elle comprend 4 divisions :

- Division de la Presse, de l'audiovisuel et des relations extérieures ;
- Division de la communication événementielle ;
- Division de la communication institutionnelle et multimédia ;
- Division de la gestion des moyens et des ressources.

La **division de la communication institutionnelle** et multimédia est chargée :

- de gérer les sites internet, les outils participatifs (consultations et pétitions) et l'intranet du Sénat ;
- de définir la stratégie de communication du Sénat sur les sites internet, les réseaux sociaux et l'ensemble des supports numériques, en rendant compte de l'activité du Sénat dans le respect du pluralisme ;
- de la veille réputationnelle sur les réseaux sociaux ;
- de développer des stratégies de communication en ligne vers des publics ciblés en appui des travaux des différents organes législatifs concernés du Sénat ;
- de concevoir et réaliser, en concertation avec les directions concernées, les documents d'information et les vidéos sur l'organisation, le rôle et l'activité du Sénat ainsi que les publications relatives à la valorisation de son patrimoine.

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage d'un an sur **l'année universitaire 2024-2025** (septembre/octobre 2024 à septembre/octobre 2025). Le rythme de l'alternance doit permettre soit une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur, soit une présence 3 jours par semaine chez l'employeur et 2 jours en école.

Descriptif de l'apprentissage proposé

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage (le responsable de la division), aux missions de la division de la communication institutionnelle et multimédia, et, plus spécifiquement :

- participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de communication sur les différents médias et réseaux sociaux ;
- gestion des sites internet et intranet du Sénat au quotidien (ex. : rédaction de « unes », actualisation des pages, etc.) et participation à la mise en œuvre du nouveau site internet ;
- mise en ligne de consultations et questionnaires sur les différents « espaces participatifs » du Sénat ;
- réponses aux utilisateurs et aux contributeurs ;
- contribution à la rédaction de supports de communication (ex. : brochures, etc.) ;
- organisation de tournages de vidéos.

Profil recherché

Étudiant(e) en master 1 ou master 2 en :

- communication digitale ;
- transformation et stratégie digitale ;
- communication publique et politique ;
- information et communication.



le/la candidat(e) réunit les qualités suivantes :

- bonne connaissance des logiciels de graphisme et de PAO et, éventuellement, des logiciels de création et montage vidéo ;
- connaissance des outils de développement web ;
- connaissance des réseaux sociaux;
- disponibilité et aptitude au travail en équipe, capacité d'adaptation ;
- discrétion professionnelle.

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre leur CV, accompagné d'une lettre de motivation **au plus tard le mercredi 1er mai 2024** à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr en précisant la référence de l'offre d'apprentissage : **DC-CIM-2024**. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.